



Bulletin juillet 2019

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Hypnose médicale

**Prise en charge des personnes
démunies**

**Prévention du saturnisme
avant 18 ans**

Certificats médicaux

Conseil de l'Ordre des Médecins

11, rue des Dîmes

01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14

Fax 04 74 24 61 31

E-mail : ain@01.medecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :

Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :

Dr Bernard BOCQUET

 Création & Impression
Mâcon - 03 85 20 20 20

 IMPRIM'VERT®

ÉDITORIAL

Dr Robert Lacombe

• page 3

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Aide à la prise en charge des personnes démunies Dr Monique Pelletier • pages 4-5
- Hypnose médicale dans le soin : quelques réflexions et commentaires Dr Loïc Biot • pages 6-7
Dr Vianney Perrin
- Centre d'Enseignement des soins d'Urgence - CESU 01 • page 8
- Participation d'un médecin aux audiences du TGI « pôle social » • page 9
- AMVARA 01 : quel avenir pour les retraités ? Dr Bernard Bocquet • page 10
Dr Michel Bove
- Vols d'échographes • page 10
- CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination • page 11
- Séparation : la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ain soutient et accompagne • page 11
- Dépistage du saturnisme avant 18 ans • pages 12-13
- Handicap et Petite enfance de 0 à 6 ans Dr Catherine Hamel • page 14
- Pratique sportive : simplification du certificat médical • page 15
- Date des arrêts de travail : rappel • page 15
- Dernière minute : ordonnance falsifiées • page 15

INFORMATIONS NATIONALES

- Aide à la prise de médicaments • page 16
- Déclaration d'incidents • page 16
- Communication d'informations médicales aux avocats : mandat exprès • page 16
- Démarchages abusifs • page 17
- Pilote d'aéronef : État de santé préoccupant - Secret médical • page 17

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS ET TRIBUNES LIBRES

- Accueil des nouveaux inscrits • pages 18-19
- Lu pour vous : Le transhumanisme Dr Loïc Biot • page 20-22

UN PEU D'HISTOIRE

- Rue du Docteur Temporal Dr Bernard Bocquet • pages 23-26

NÉCROLOGIE

- Dr Christian Ribot, Dr Jacqueline Marneffe, Dr Marie-Christine Langlet, Dr Ségolène Chevrillon • pages 27-28

MOUVEMENTS DE TABLEAU

• pages 29-30

ANNONCES

• page 30

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain
Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE
Président du Conseil départemental



Mme Muriel
CONVERT

Secrétaires administratives

Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

SECRETARIAT

Mme Florence
BERNARDIN



04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31

Éditorial



Docteur
**Robert
LACOMBE**
Président
du Conseil de l'Ain
de l'Ordre des Médecins

« *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre* »

*Beaumarchais
Le Barbier de Séville*

Des courriers, des entretiens téléphoniques nous expriment depuis quelques mois les difficultés plus ou moins sévères, mais présentes, réelles, à ne jamais mésestimer, rencontrées par un certain nombre de confrères, dans le cadre de leur activité de médecin. Nous avons reçu des lettres de patients écrivant leur inquiétude relative à la santé de leur médecin !!

Ces difficultés peuvent favoriser une attitude différente de la norme lors de l'examen médical, dans la relation médecin-patient, ainsi que dans la communication avec les confrères, l'altération de la relation confraternelle pouvant avoir de multiples causes.

La fatigue, la détresse de certains médecins face à une charge de travail importante, aggravée par le ressenti d'une méconnaissance de leurs difficultés, génèrent une préoccupation pour les élus ordinaires de notre département.

Nier ces difficultés favorisera leur multiplication, leur gravité.

Les reconnaître permettra la recherche de solutions pour les atténuer, voire les éliminer.

Nous avons le devoir d'entreprendre afin de favoriser la réussite professionnelle de tous nos confrères. Un exercice médical réussi a pour corollaire la limitation maximale de la surcharge administrative, la reconnaissance des horaires de travail trop grands (médecins urgentistes, mais aussi d'autres spécialités).

Nous souhaitons proposer des rencontres confraternelles ayant pour objectif d'aider tous nos confrères. De telles réunions, initiées à la demande de ceux-ci, ou par les conseillers ordinaires, ont déjà démontré leur utilité, permettant une meilleure connaissance des confrères, de leurs difficultés, favorisant une écoute confraternelle trop souvent négligée. ENTREPRENDRE, OSER, PROPOSER, doit être une démarche, un état d'esprit des conseillers ordinaires de « notre » beau département de l'Ain.

Je souhaite à chacun d'entre vous un été qui permette d'oser le repos, en famille, avec des amis, et faciliter en conséquence une sérénité indispensable à chacun.

Permettez-moi de vous soumettre comme devoir de vacances une réflexion sur une citation de Sénèque :

« **Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles** ».



Aide à la prise en charge des personnes démunies

À l'initiative du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins, une réunion relative à la prise en charge des personnes démunies s'est tenue le 15 novembre 2018 à laquelle étaient présents des représentants de l'ARS, de la Croix Rouge Française, de la CPAM (en charge des problèmes de renonciation aux soins), de la PMI, des Centres de Planification, de la Santé Publique (dépendant de l'Hôpital Fleyriat), de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Le Conseil de l'Ordre était représenté par les Docteurs Lacombe, Jacquet-Francillon et Pelletier.

- Les intervenants ont tous relevé la difficulté pour cette population démunie de trouver un médecin traitant du fait du problème de la très faible démographie médicale (le département de l'Ain est d'ailleurs l'avant dernier département français en nombre de médecins généralistes par rapport au nombre d'habitants).
- Les intervenants ont souligné la nécessité d'une bonne coordination entre les partenaires impliqués, qu'ils soient soignants, sociaux ou administratifs.
- La question a été posée sur la place des médecins bénévoles, retraités, dans le camion de la Croix Rouge, bien équipé. Des consultations ont lieu le lundi matin sur le site du Secours Catholique à Bourg-en-Bresse, tous les mois aux Restos du Cœur à Ambérieu-en-Bugey, et tous les deux mois à Gex en partenariat avec le PASS du CHANGE (Centre Hospitalier Annecy Genevois). Les autres lieux de sortie du camion de la Croix Rouge correspondent à des séances de vaccination et de dépistage des IST en lien avec le Centre de Santé Publique de l'Hôpital de Fleyriat.

Il a été précisé que ces médecins retraités travaillant avec la Croix Rouge sont là pour « dépanner » et ne peuvent pas devenir médecins traitants. Une question a également été soulevée, celle de la langue parlée par les consultants ; ce problème concerne surtout les réfugiés et il est souvent difficile d'avoir en temps voulu un interprète.

Il est important que les consultants apportent le carnet de santé fourni par la Croix Rouge en espérant que bientôt le DMP pourra être utilisé ?



Docteur
Monique
PELLETIER

Les intervenants ont tous conclu à l'intérêt d'un outil de travail utilisable pour tous sous forme de plaquette avec les coordonnées des différents acteurs pour un meilleur partenariat.

Comment obtenir des soins ?

1) Si le patient n'a pas de titre de séjour et vit en France depuis moins de trois mois :

Il peut être soigné sans avance de frais.

- en cas de grossesse et pour l'accès à la contraception (Centre de Planification et d'Éducation Familiale : CPEF)

Pour le dépistage des IST (Centre Gratuit de Dépistage du VIH et des IST : CéGIDD au Centre de Santé Publique)

- si urgence ou maladie grave ou contagieuse (telle tuberculose) ou maladie chronique nécessitant un traitement médicamenteux régulier :

Hôpital soit urgence,
soit le PASS (Permanence d'accès aux soins de santé),
soit au CSP (Centre de Santé Publique)

2) Si le patient n'a pas de titre de séjour mais est en France depuis plus de trois mois :

Il a droit à la carte AME (Aide Médicale d'Etat) qui est valable un an.

3) Si le patient a un titre de séjour et vit en France depuis plus de trois mois ou s'il est français mais avec de très faibles revenus :

Il peut bénéficier de la CMU avec une carte vitale CMU réévaluée au bout d'un an.

Où peut-on être soigné gratuitement, quelle que soit la situation ?

• PASS Fleyriat

(Permanence d'Accès aux Soins de Santé)
Assistante sociale : Élodie Picard
Tél. 04 74 45 41 62
Dr Valérie Migliore
Consultations : 8h30 – 12h00 du mardi au vendredi.

• PASS Bellegarde

1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 10h00 à 12h30.
Centre de Santé Saint Exupéry
Tél. 04 56 49 71 38

• PASS Gex

2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 10h00 à 12h30.
Maison Médicale de Garde,
160, rue M. Panissod.
Tél. 04 50 49 67 53

• PASS Saint Julien en Genevois

Jeudis après-midi de 14h00 à 17h00.
Change (Centre Hospitalier Annecy Genevois)
Tél. 04 50 49 65 83
Assistante Sociale : Véronique Luczak

• PASS Oyonnax

Sur rendez-vous le jeudi après-midi.
Dr A. Razafimahatratra
Tél. 04 74 49 77 76
Assistante Sociale : Véronique Laissus Bodin.
Tél. 04 74 49 77 33
Fax : 04 74 73 10 87

• CPEF : Centres de Planification et d'Éducation Familiale du département de l'Ain

12 sites
Pour le suivi de grossesse, la contraception, le suivi gynécologique de prévention et de premier recours, avec ou sans rendez-vous.
Dr Sylvie Jacquet Francillon
Secrétariat : 04 74 32 33 10
<https://www.ain.fr/solutions/cpef/>

• PMI pour les enfants de moins de 6 ans

45 points de consultation et de permanence de puériculture sur rendez-vous.
Dr Catherine Hamel
Secrétariat : 04 74 32 33 10
<https://www.ain.fr/solutions/consulter-la-protection-maternelle-et-infantile-pmi/>

• Pour la tuberculose : Centre de Lutte Anti Tuberculeux CLAT dépendant du Centre de Santé Publique

Hôpital de Fleyriat
Tél. 04 74 45 40 76
Dr Caroline Tatai, médecin responsable
Dr Marielle Perrichon
Cadre responsable : Pascale Prin

• Pour les dépistages (VIH, hépatites, IST) : Centre Gratuit de Dépistage du VIH et des IST : CéGIDD au Centre de Santé Publique

Hôpital de Fleyriat
Dr Philippe Granier, Dr Caroline Tatai

• Pour les soins psychiatriques ou psychologiques : Équipe Mobile Santé Mentale et Précarité

Secrétariat : Isabelle Josserand
Tél. 04 74 52 27 73
Responsable psychologue : Guillaume Pegon

• Pour les addictions : Centre Saliba ou CSAPA

Sur Bourg
Tél. 04 74 52 28 66
Fax 04 74 22 30 59
Sur Ambérieu : mercredi. Tél. 04 74 52 28 66
Sur Oyonnax : lundi. Tél. 04 74 52 28 66
Sur Gex : Tél. 04 50 99 08 64
Fax 04 50 99 08 68

• Pour la Croix Rouge

Responsable santé : Émilie Bretonnière.
Tél. 04 74 23 12 32

• Secours Populaire

Dr J. Paul Guy
Secrétaire Générale : Christiane Marmont
Tél. 04 74 23 63 18
Création en cours d'un relais santé pour orientation des personnes, écoute et accueil.



Hypnose médicale dans le soin, quelques réflexions et commentaires

Docteur
Loïc
BIOT

Docteur
Vianney
PERRIN

L'hypnose est une technique dite « non conventionnelle » pouvant être utilisée comme une thérapie et s'est largement implantée dans le soin à la personne. Bien plus qu'un phénomène de mode, de nombreuses publications scientifiques ont appuyé les résultats cliniques du terrain.

En 2015, l'INSERM Unité 1778 a produit un document de travail très intéressant, intitulé « évaluation de l'efficacité et de la pratique de l'hypnose en France ». Bien que largement diffusée et enseignée, l'hypnose est encore une activité non codifiée. Pour l'instant aucune qualification n'est nécessaire pour s'auto-proclamer hypno-thérapeute.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins travaille sur ce sujet afin de progresser vers un cadre, une reconnaissance et pourquoi pas la proposition d'une tarification dans la nomenclature CCAM ou pour l'instant seul le code ANRP001 (séance d'hypnose à visée antalgique) existe, sans aucun tarif correspondant.

› Définition

L'hypnose est un phénomène neurologique naturel appelé transe spontanée que chacun de nous peut expérimenter notamment lors de la conduite automobile sur un trajet connu. Loin d'être un sommeil léger ou une relaxation, la transe spontanée est une activation de certains réseaux neuronaux.

La transe induite est un vécu hypnotique qui a été provoqué, soit par le patient lui-même, on parlera d'auto hypnose, soit par un praticien qui accompagne la transe. Certains proposent une évolution de l'hypnose dans le soin utilisant un terme plus descriptif et un contenu différent (Technique d'activation de la conscience et de l'attention) visant à insister sur l'autonomisation du patient. Pour des raisons de simplification, nous continuerons dans ce document à parler d'hypnose.

Les neurosciences ont permis de définir l'hypnose comme étant un processus dynamique d'hyper-efficacité et d'hyper-suggestibilité de la conscience lors

duquel l'attention au monde extérieur et aux ressentis internes peut être différente.

› Hypnose dans le soin

Loin de l'hypnose spectacle, dite directive, l'hypnose médicale est de type Ericksonienne, c'est à dire basée sur l'accompagnement, l'utilisation de suggestions et de métaphores, avec l'accord du patient.

Cet outil est disponible pour de nombreuses situations cliniques lorsque son utilisation vient en complément d'un traitement adapté aux recommandations scientifiques.

L'adhésion à la proposition et la motivation des patients et des soignants est un pré-requis indispensable au bon fonctionnement des séances. Si l'hypnose est un outil dans le soin elle doit être utilisée par des soignants ayant une formation de soins (infirmière, kiné, sage-femme, psychologue clinicienne, psychomotricienne, ergothérapeutes, dentistes, orthophonistes, médecin...).

L'utilisation de l'hypnose par des non soignants peut être en soi efficace mais laisse toujours le risque de l'absence ou d'un retard de diagnostic d'une pathologie évolutive cause des symptômes.

Il est à noter que dans l'Ain plus de 700 « hypnothérapeutes » sont disponibles et probablement moins de 20% d'entre eux ont un diplôme d'État de soignant. Leur légitimité à valider l'indication, la non-indication et à assurer un suivi ne sont pas cadrées ni sécurisées.

Il peut être aussi souhaitable d'orienter un patient vers un groupe de praticiens ayant de par leur formation et leur pratique des spécificités permettant un ajustement au besoin du patient et aussi de limiter le risque de personnalisation et de dépendance au praticien (effet « gourou »). Comme dans toute démarche

de qualité, un praticien se doit de participer à des réunions de concertation pluridisciplinaires, des supervisions et une formation continue par des organismes de formation adhérents aux collèges de référence.

> Objectifs

L'objectif de l'hypnose est d'aider la personne à mobiliser ses ressources personnelles pour modifier son ressenti et vivre de façon plus confortable une situation de soin ou un symptôme pénible réfractaire, physique et/ou psychologique.

Plusieurs axes de travail peuvent être proposés :

- Modifier le vécu d'un soin, par exemple lors d'un passage au bloc opératoire ou lors de la chimiothérapie
- Permettre d'induire un processus de changement vers la guérison ou une diminution des symptômes dans les pathologies chroniques (douleurs, addictions, anxiété...)
- Prendre conscience des ressources personnelles utiles pour compléter un travail psychologique éventuel.

Les outils hypnotiques sont assez faciles à découvrir et dès le début d'une formation, l'efficacité de l'hypnose s'observe. Pourtant la déontologie et une certaine prudence s'imposent pour rester dans son domaine de compétence, pour détecter et gérer les situations de transe négative ou de mauvais vécu pour un patient.

Les objectifs peuvent être plus classifiés en fonction des techniques utilisées:

- **Communication thérapeutique** pour l'apprentissage ou le réapprentissage de l'importance de la façon de communiquer avec le patient au cours du soin.
- **L'hypnose conversationnelle** est l'introduction de technique hypnotique uniquement dans la conversation avec un patient.
- **L'hypnose sédation et l'hypnose analgésique** sont des techniques où la transe induite permet d'entraîner une analgésie importante chez le patient et dans certaines situations de remplacer l'anesthésie générale au bloc opératoire.
- **L'hypno thérapie** est aussi une transe induite, utilisée en thérapie brève ou longue, de façons répétées dans le secteur des troubles psychologiques.

L'utilisation de l'hypnose permet de remettre le patient au cœur de la prise en charge, à s'intéresser à ce qu'il vit pour créer l'alliance thérapeutique nécessaire à notre pratique de soignant. Dans cette approche les professionnels de santé retrouvent aussi du sens. Une prévention de l'épuisement professionnel dans le soin peut se voir sur les équipes en formation.

> Où se former pour devenir praticien ?

Plusieurs formations solides type DU ou DIU sont proposées par les centres hospitalo-universitaires, avec une approche peut être parfois plus théorique que pratique.

D'autres instituts de formation ont été remarqués par l'INSERM comme des centres de formation sérieux et souvent uniquement réservés aux soignants (l'institut EMERGENCE, les instituts MILTON ERICKSON, l'institut français d'hypnose et CITAC). Plus proches de la pratique bien que chacun parfois développe un peu sa propre école et son propre langage.

Des points communs semblent tout de même émerger dont la durée minimale de formation : si un parcours de 6 journées peut être suffisant pour débiter lors d'actes rapides de soins, un total minimal de 12 journées de formation semble nécessaire pour un thérapeute qui souhaite pratiquer régulièrement.

> Pour conclure

L'Hypnose Clinique est un outil précieux aux multiples utilisations.

Une prise en charge médicale somatique et ou psychiatrique du patient est un prérequis.

Des équipes de praticiens bien formés et issus du soin sont probablement nécessaires pour garantir la bonne indication de l'outil hypnose et le respect absolu de la déontologie et de l'éthique.

Agréable et confortable été

À toutes et tous.

Dr Vianney Perrin

(médecin généraliste et de soins palliatifs)

Dr Loïc Biot

(médecin anesthésiste, conseiller ordinal, commission vie professionnelle du CDOM de l'Ain)

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence - CESU 01

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (CESU) de l'Ain, créé en 2006-2007, a pour missions l'enseignement et la formation à l'urgence.

Ces formations s'adressent :

- aux personnels des établissements de santé ou médico-sociaux du département (administratif ou non, médical et paramédical)
- aux professionnels en activité libérale
- aux étudiants (aides-soignants, infirmiers, sages-femmes...)

L'équipe est constituée de professionnels issus de services spécifiques à l'urgence :

- 4 médecins urgentistes
- 1 médecin réanimateur
- 6 infirmiers
- 3 aides-soignants

Objectifs :

Acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical, et à sa prise en charge seul ou en équipe, avec ou sans matériel, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée.

Modalités :

12 personnes par session, avec 2 formateurs, dont 1 médecin.

- une attestation est délivrée en fin de formation

- durée de la formation de 1 à 3 journées selon le niveau et le module
- coût de la formation selon la durée et le niveau

Programmes :

- formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 1 et 2)
- formation spécialisée en situations sanitaires exceptionnelles
- infirmier organisateur de l'accueil à la structure des urgences
- prise en charge d'un patient en pré-hospitalier

Lieu :

Centre Hospitalier de Bourg en Bresse. Salle de formation CESU, Hôpital de Fleyriat.

Inscriptions et demandes d'informations : s'adresser au Secrétariat CESU 01

Une plaquette peut vous être envoyée.

Dr Julien Boudry

Directeur médical adjoint CESU 01
Responsable adjoint SAMU 01
jboudry@ch-bourg01.fr
Secrétariat : 04.74.45.46.27

CONTACT

CESU 01

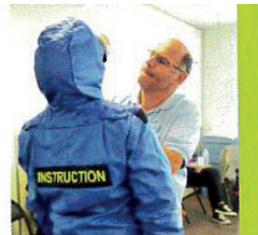
Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
900, route de Paris - CS 90401
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

☎ 04 74 45 46 27

cesu01@ch-bourg01.fr



FORMATIONS SOINS D'URGENCES



Participation d'un médecin consultant aux audiences du Tribunal de Grande Instance « pôle social »

La loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 et le décret 2018-928 du 29 octobre 2018 sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019, modifiant profondément l'organisation des juridictions sociales. Les contentieux jusque là traités par les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et, pour partie, les commissions départementales d'aide sociale (CDAS) sont transférés aux tribunaux de grande instance, et donc, spécifiquement concernant le département de l'Ain, au **Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse** (TGI).

Les nouveaux textes de procédure prévoient l'intervention d'un médecin consultant à l'audience pour le traitement des recours qui relèvent du contentieux technique de la sécurité sociale (état d'incapacité permanente partielle suite à un accident du travail ou maladie professionnelle, état d'invalidité, état d'inaptitude dans le cadre d'une demande de retraite) **et du contentieux relatif au handicap** (adultes et enfants).

Ce médecin intervient au titre des mesures d'instruction ordonnées par le tribunal, pour l'éclairer dans sa prise de décision. Son rôle consistera d'abord à prendre connaissance des informations à caractère médical, couvertes par le secret professionnel, recueillies par le praticien-conseil des caisses ou les médecins attachés à la MDPH, outre, le cas échéant, du rapport rendu par la commission médicale de recours amiable nouvellement instituée. Le plus souvent, lorsque l'assuré ou la personne handicapée est en demande, le médecin consultant devra réaliser un examen clinique, au tribunal, dans des conditions assurant la confidentialité de l'examen, le TGI de Bourg en Bresse disposant d'une salle dédiée avec un lit médicalisé.

Dans l'hypothèse où le recours est effectué par un employeur et non par un assuré, il s'agira d'une consultation (dans le sens juridique du terme) réalisée uniquement sur pièces. Enfin, dans un troisième temps, et dans la suite de la consultation réalisée, le médecin consultant devra présenter son rapport oral au tribunal.

Parallèlement, l'arrêté du 21 décembre 2018 publié le 29 décembre 2018 prévoit la possibilité pour la juridiction de solliciter des médecins pour des consultations réalisées :

- en leur cabinet, sur pièces uniquement, le rapport devant être écrit.

- en leur cabinet ou à la résidence de l'assuré, lorsque celui-ci est dans l'incapacité de se déplacer, cette consultation comportant un examen médical, le rapport devant être écrit (voir fiche n°2, 2^{ème} page, médecin consultant « hors audience »)*.

Ces dernières modalités de consultations pourront être utilisées pour des affections particulières qui nécessiteront un examen par un médecin spécialiste. À défaut de médecin-consultant à l'audience, le tribunal pourra également y avoir recours, mais ce système présente l'inconvénient de générer un temps de traitement plus long, et de priver les parties et le tribunal d'un dialogue avec le médecin.

C'est pourquoi le TGI de Bourg en Bresse privilégie le « recrutement » de médecins consultants qui accepteraient d'intervenir pendant le temps d'audience.

Le détail des missions, les modalités pratiques et les conditions de rémunération sont à découvrir sur le **site internet***, y sont adjointes **deux fiches de synthèse** :

- › **Compétence du TGI « pôle social »**
- › **Missions du médecin consultant, à l'audience et hors audience.**

*www.conseil01.ordre.medecin.fr

Juge chargé du pôle social du TGI de Bourg en Bresse : Mme Nadège Poncet

Ligne directe du TGI (pôle social) :
04.26.37.72.13

Adresse mail du service :
pole-social.tgi-bourg-en-bresse@justice.fr



AMVARA 01 : informations

Docteur
Bernard
BOCQUET

Docteur
Michel
BOVE

AMVARA-01, association de retraités et conjoints est ouverte à tous, y compris les non-allocataires de la CARMF. Maillon départemental de l'Association des Médecins et Veufs Allocataires de la CARMF de la Région Rhône-Alpes, elle fait partie de la FARA, instance nationale représentant les retraités auprès des pouvoirs publics et de la CARMF.

Sa représentativité dépend du nombre d'adhérents, surtout actuellement où les discussions sont engagées sur le système universel des retraites.

Il n'y a pas de réponse sur l'avenir des réserves de la CARMF. Cette réforme concerne 66 millions de français, que pèseront les demandes des 200 000 médecins ? En somme, les questions évoquées dans le bulletin de janvier 2019 page 11, sont toujours sans réponse...

L'AMVARA de l'Ain a prévu 2 réunions :

- **le jeudi 4 avril 2019**, la conférence sur « *Jean de la Fontaine, un homme à fables* » par Madame Marie-Hélène Dubois, Professeur de François Honoraire, de la Société d'Émulation de l'Ain, a beaucoup intéressé l'assistance (une soixantaine de personnes).
- **le jeudi 3 octobre 2019**, le Docteur Robert Philipot parlera de « *Histoire bicentenaire de l'obstétrique à Bourg en Bresse* ».

Notre association privilégie les liens amicaux et confraternels. Elle compte actuellement une centaine d'adhérents.

Le 20 mai 2019, l'Assemblée Générale de Rhône-Alpes, AMVARA, s'est tenue à Valence. À cette occasion, ont été évoquées les questions relatives aux retraites. Il n'y a aucune garantie ni précision à ce jour sur l'avenir de la CARMF. Il est donc nécessaire de rester vigilant.

La CARMF a bien géré le régime complémentaire des retraites et provisionné des sommes pour faire face à la démographie médicale prévisible depuis des décennies. Cependant, le Haut Commissariat de la Réforme des Retraites, présidé par Monsieur Delévoe, écoute les demandes, mais il n'y a pas de négociation, ni de discussion constructive.

La réunion à Valence a été agréementée par une conférence de Monsieur Jean-Claude Banc sur Monsieur Jean-Pierre Bachasson, ami de Bonaparte (depuis 1796 alors qu'il était général en Chef de l'Armée d'Italie). Il fut Maire de Valence, conseiller d'État, chevalier d'Empire en 1808 puis Ministre de l'Intérieur de Napoléon à partir de 1808. L'après-midi les participants se sont répartis en groupe pour visites guidées du Vieux Valence, chocolaterie Valrhona à Tain, caveau Chapoutier à Tain l'Hermitage et château musée de Tournon.

ADHÉREZ À L'AMVARA !

AMVARA-01

Association des Médecins et Veufs Allocataires de la CARMF-Rhône-Alpes
Siège : Ordre des Médecins de l'Ain - 11 rue des Dimes
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.23.07.14. - Site internet : www.amvara.org

Composition du CA et du Bureau d'AMVARA-01 : Dr M. Bove, Président, Dr J.P. Renand, Vice-président, Dr B. Bocquet, Secrétaire, Dr René Perdrix, Secrétaire adjoint, Dr Jean-François Delarbre, Trésorier. Membres élus : Dr Gérard Gelin, Dr Alain Patillot. Le Dr Alain Gacon est Président Régional, et le DR Alain Patillot Secrétaire Régional.

Commission des retraités et veufs(ves) du CDOM : Dr B. Bocquet, Dr J. Baradel, Dr C. Cavallès, Dr A. Parrenin, Dr J.C. Policon.

Vols d'échographes

La fréquence des vols d'échographes conduit la gendarmerie à inciter à une vigilance accrue dans les cabinets médicaux et à proposer son intervention (à titre gratuit) en conseils de sûreté auprès des praticiens.

Cellule Prévention Technique de la Malveillance

Adjudant Chef Hudelot Thierry, adjudant Roux Étienne

4 rue Chateaubriand 01000 Bourg en Bresse

Tél. : 04 74 45 97 09 / 06 24 62 36 34

Cptm.ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Lors de l'assemblée plénière du CLIC des Pays de Bresse du 27 novembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) et l'Association d'Action et de réflexion Gérontologique de l'Ain (ADAG) ont annoncé l'évolution du territoire du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Les secteurs de Saint Trivier de Courtes, Coligny et Montrevel en Bresse, **territoires de la CA3B** sont couverts par le **CLIC du Bassin Burgien** porté par l'ADAG.

Une nouvelle organisation est en cours d'élaboration.

Le département est en recherche pour une organisation des secteurs de Pont-de-Vaux, Bâgé et Pont-de-Veyle.

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et à leur entourage, aux professionnels, bénévoles, élus.

Secteur ouest (Bourg en Bresse) : les coordinatrices du CLIC Céline Micard et Flavie Nallet peuvent être contactées du lundi au vendredi par tél. **04.74.22.11.11** ou par mail clicbassinburgien@adag01.fr

Secteur est (Oyonnax) : **06.80.00.10.07**

ADAG

11 rue Aristide Briand
01000 Bourg en Bresse
Tél : 04.74.22.11.11 - Fax : 04.74.22.14.29
Mail : contact@adag01.fr – www.adag01.fr

Séparation : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain soutient et accompagne

En cas de séparation ou divorce, vous pouvez orienter vos patients auprès de la CAF de l'Ain.

Un article paru dans le **bulletin de janvier 2018, page 12**, apporte les renseignements utiles. Des rencontres sont organisées auprès des médiateurs familiaux, des juristes et des travailleurs sociaux de la CAF.

CAF DE L'AIN – TSA 30333 – 01011 BOURG-EN-BRESSE CEDEX



Dépistage et prévention du saturnisme avant 18 ans

En France, environ 4 700 enfants sont atteints de saturnisme. Cependant, leur identification est insuffisante : seuls 200 cas de saturnisme infantile font l'objet d'une déclaration obligatoire chaque année.

Les pages thématiques du **site internet de l'ARS** ont été actualisées avec les nouvelles recommandations (guide du HCSP, plaquettes de synthèse de la DGS et de Santé publique France), des supports de formation et de communication accessibles :

› sur la page destinée aux professionnels :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/expositions-environnementales-0>

› et sur celle destinée aux usagers :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/plomb-saturnisme>



PROFESSIONNELS, POUR SIGNALER 24H/24 À L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES UN RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

0 810 22 42 62 * @ ars69-alerte@ars.sante.fr 04 72 34 41 27

Quels sont les effets du plomb sur la santé ?

La principale voie d'absorption du plomb est l'ingestion, particulièrement chez l'enfant de moins de 2 ans du fait de son comportement (marche à quatre pattes, portage main-bouche, découverte par les sens) et de son absorption digestive élevée. Le plomb peut aussi pénétrer l'organisme par voie respiratoire, cutanéomuqueuse ou trans-placentaire.

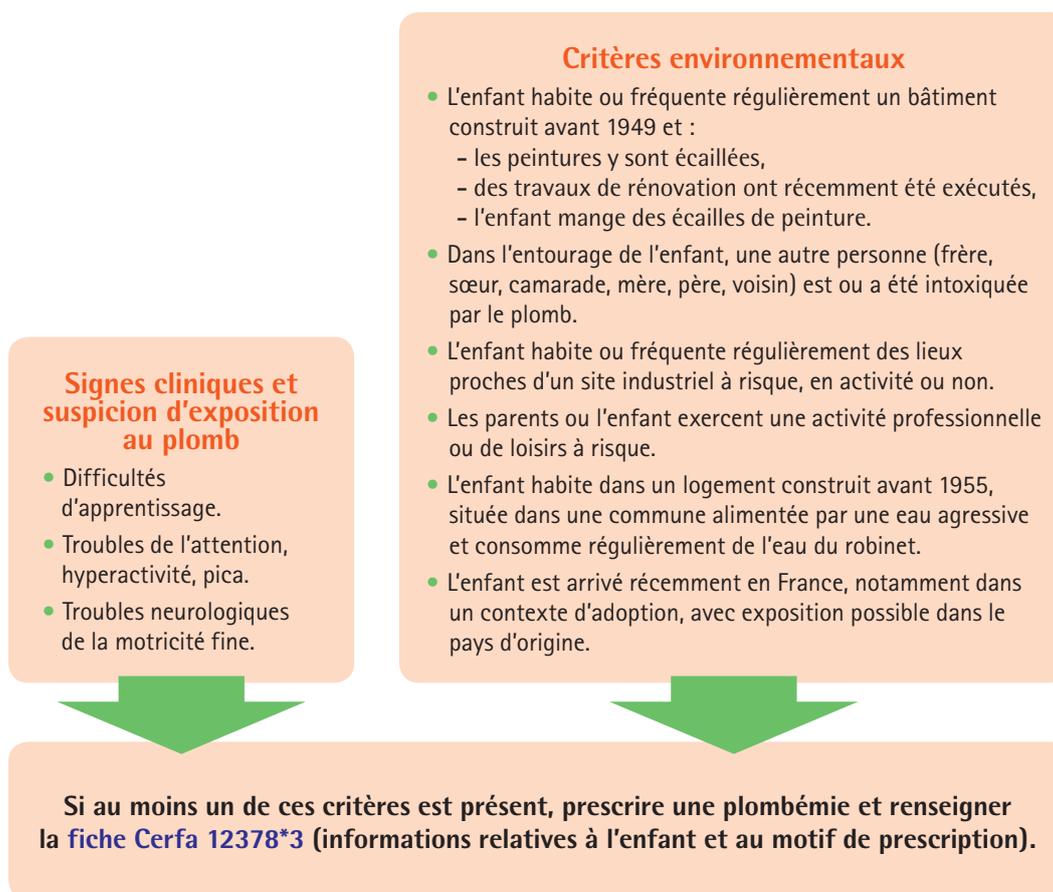
La présence de plomb dans l'organisme est liée à une exposition actuelle ou passée (par relargage osseux). Le taux sanguin reflète moins de 5 % de la dose de plomb absorbée. Plus de 90 % s'accumule dans les os avec une demi-vie de plus de 10 ans (remobilisation à chaque forte résorption osseuse). L'excrétion du plomb est faible : urinaire (< 5%) et lactée (< 10 %).

Les effets de l'intoxication par le plomb, proportionnels à l'exposition, sont variables et tardifs. Toutefois, à de faibles concentrations, l'exposition au plomb a déjà des conséquences graves sur le développement psychomoteur de l'enfant. Par exemple, entre 0 et 100 µg/L, une baisse totale de 6 à 7 points de QI est attendue. Les atteintes du système nerveux central dont la baisse de certaines performances cognitives ou des capacités d'apprentissage sont irréversibles. Chez la femme enceinte intoxiquée par le plomb, il existe des risques d'avortement, d'accouchement prématuré ou d'hypertension artérielle gravidique. **L'enfant à la naissance présente une plombémie, mesurée dans le sang du cordon, voisine de celle de la mère.**

Effets du plomb sur la santé chez l'enfant Plombémie (µg/L)
> 1 000
• Risque de décès
1 000
• Anémie • Encéphalopathie sévère • Ralentissement du transit digestif*
500
• Encéphalopathie subaiguë • Diminution des vitesses de conduction nerveuse* • Inhibition de la synthèse de la vitamine D • Retard de la maturation sexuelle et pubertaire • Inhibition de l'ALAD
50
• Troubles cognitifs • Petit poids de naissance (exposition <i>in utero</i>) • Inhibition du développement staturo-pondéral • Baisse de l'acuité auditive*
* effet documenté mais sans impact sur la prise en charge clinique individuelle

Source : HCSP « expositions au plomb : détermination de nouveaux objectifs de gestion »

Quand prescrire une plombémie pour repérer le saturnisme infantile ?



Comment prévenir le saturnisme ?

La principale intervention efficace contre le saturnisme est l'arrêt de l'exposition. Depuis le 17 juin 2015,

- Toute plombémie $\geq 50 \mu\text{g/L}$ doit être déclarée à l'Agence régionale de santé (ARS). Ce signalement entraîne une enquête environnementale destinée à identifier les sources d'exposition au plomb afin de les éliminer. Elle sert aussi à repérer éventuellement d'autres enfants exposés au plomb dans l'entourage familial ou géographique ;
- Un niveau de vigilance ($25 \leq \text{plombémie} \leq 49 \mu\text{g/L}$) est défini afin contrôler la plombémie entre 3 et 6 mois après le primodépistage.

Quelle que soit la plombémie, des conseils hygiéno-diététiques peuvent être proposés :

- nettoyer le sol avec un linge humide ou utiliser un aspirateur THE (très haute efficacité) ou HEPA (high Efficiency Particulate Air) ;
- laver les mains et le visage le plus souvent possible ;
- couper les ongles courts ; ne pas les ronger ;
- laver fréquemment les jouets, les tétines et les doudous ;
- assurer l'équilibre alimentaire de l'enfant et de la femme enceinte ;
- à proximité d'un site industriel émetteur de plomb ou pollué par le plomb :
 - essuyer et retirer les chaussures en entrant dans le logement,
 - ne pas laisser les enfants jouer à l'extérieur sur un sol nu,
 - éviter la consommation des végétaux cultivés ;
- en présence de canalisations d'eau potable en plomb :
 - déconseiller d'utiliser l'eau de distribution pour les biberons,
 - faire couler l'eau entre 3 et 5 minutes en cas de stagnation de l'eau.

Handicap et Petite Enfance de 0 à 6 ans

Docteur
Catherine
HAMEL

Pomme de Reinette, un nouvel accompagnement pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins particuliers, dans les crèches et chez les assistants maternels.



► Contact

POMME DE REINETTE

06 03 35 97 50

ou 04 37 61 01 39

mmocellin@eu-asso.fr

Le 1^{er} Octobre 2018, Pomme de Reinette a vu le jour au Centre d'Actions Médico-sociales Précoces de l'Albarine, à Ambérieu-en-Bugey, géré par l'Entraide Universitaire. Ce pôle ressources mobile accompagne les familles et les professionnels de l'Ain. C'est un service gratuit entièrement financé, par 4 institutions : la Caf, le Conseil départemental de l'Ain, la MSA et l'ARS, en partenariat avec le CAMSP de l'APF France Handicap.

► Un accès encore limité

Alors que l'accueil de tous les enfants dans les modes d'accueil petite enfance représente un droit fondamental, depuis la loi du 11 février 2005, l'accès semble encore limité.

Selon les données des CAMSP, 54% des enfants en situation de handicap de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leur(s) parent(s), contre 32% pour les autres enfants. (*Rapport de synthèse de l'activité des CAMSP établi par la CNSA, février 2017*). La visibilité de ces accueils est difficile à évaluer mais on constate que lorsque des difficultés apparaissent la durée d'accueil proposée se réduit.

Les enquêtes nationales (comme le rapport du Groupe d'études sociales techniques et économiques de Septembre 2018) soulignent les obstacles qui peuvent expliquer ce faible taux d'inclusion. Elles citent notamment :

- **Une faible sollicitation des familles.** Les parents sont parfois fragilisés par la découverte des besoins particuliers de leur enfant et ils craignent souvent de se voir opposer un refus.

- **Un manque d'accompagnement des professionnels** dans cette démarche d'accueil pour préciser le projet et les besoins de l'enfant.
- **Un manque d'informations et de formations durant l'accueil.**

► Accompagner

L'objectif de Pomme de Reinette ? Permettre l'accès aux modes d'accueil Petite enfance à tous les enfants.

Marion Mocellin, éducatrice de jeunes enfants, se déplace sur tout le département, pour soutenir l'accueil des enfants de 0/6 ans, en situation de handicap ou avec des besoins particuliers dans tous les lieux d'accueil Petite enfance, en crèche et chez les assistantes maternelles.

Ses missions : Cet accompagnement s'adresse aux familles pour les aider dans leurs recherches d'un mode d'accueil. La référente précise avec eux leurs besoins, elle les met en lien avec les lieux repérés près de leur domicile et elle est présente en soutien durant l'accueil pour mettre en place les aménagements nécessaires avec les professionnels.

Les assistantes maternelles et les équipes de crèche peuvent aussi contacter directement Pomme de Reinette pour des informations ou une demande de soutien dans l'accueil des enfants qu'ils reçoivent. Avec l'accord des parents, des observations et des « outils » pédagogiques sont proposés.

N'hésitez pas à adresser les familles de votre patientèle qui pourraient être concernées et qui souhaitent que leur enfant soit accueilli en crèche ou par une assistante maternelle.

Docteur Catherine Hamel
Directrice Enfance Famille
DGAS

Direction Générale Adjointe Solidarité
BP 50415

01012 BOURG EN BRESSE Cedex

Bureau : site de la Madeleine

13 Av. de la victoire

Tél : 04.74.32.33.10 - <http://www.ain.fr>



Pratique sportive : simplification du certificat médical

- Depuis le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, la licence nécessite un certificat médical **renouvelé tous les trois ans**, pour un même sport. Les sports à risques cités dans l'article D. 231-1-5 du décret (alpinisme, plongée, spéléologie, combat, utilisation d'armes à feu, compétition de véhicules terrestres, utilisation d'un aéronef, rugby) **nécessitent un certificat annuel**.
 - Pour les enfants, le certificat est donné pour un sport. S'il y a changement de sport, l'année suivante, il n'est plus valable.
- Dans l'hypothèse d'un changement : donner aux parents un double du certificat valable trois ans, **en mentionnant l'absence de contre-indication à toutes activités physiques et sportives**, hormis les sports à risques cités ci-dessus.
- Les activités sous l'autorité du Ministère de la Culture ne sont actuellement pas soumises à une réglementation.
- Décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport**

Date des arrêts de travail : rappel

Lors de la rédaction d'un arrêt de travail :

- **La date mentionnée de l'examen médical** correspond au **jour** de la réalisation de cet examen,
- Le praticien peut préciser **la date de l'arrêt effectif du travail 24 heures avant, ou 24 heures après** la date de l'acte médical.

En effet, des patients ne peuvent être reçus le jour même ou ils n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail, pour des raisons pratiques de rendez-vous ou de disponibilité du médecin.

Dernière minute : ordonnances falsifiées

Depuis décembre 2018, nous enregistrons une augmentation significative des signalements d'ordonnances falsifiées, de vols d'ordonnances, et autres infractions.

Vous devez porter plainte auprès de la brigade de gendarmerie, et alerter le Conseil départemental de l'Ordre des médecins, lequel interviendra auprès de l'ARS, de la CPAM, du Syndicat des Pharmaciens.

Dans ce domaine, comme dans tout autre, **la PRÉVENTION est capitale :**

- ne pas laisser traîner des ordonnanciers, notamment dans les voitures
- signer lisiblement les ordonnances, afin d'aider les pharmaciens à dépister les fausses signatures. Une signature par tampon doit être prohibée
- l'envoi des ordonnances sur smartphone, mail sans messagerie sécurisée est une attitude à risque



Aide à la prise de médicaments

L'aide à la prise des médicaments est considérée comme un acte de vie courante.

L'autorisation des parents, accompagnée de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement, suffit à permettre aux assistantes maternelles d'administrer les médicaments requis aux enfants qu'elles gardent (circulaire DGS/PS3/DAS n°99-320 du 04/06/1999).

La circulaire DSS/MCGR/DGS n°2011-331 du 27 septembre 2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux, stipule, dans son annexe 1, « **la non-nécessité d'un certificat médical** pour la prise de médicaments délivrée dans les crèches, ou par les assistantes maternelles, sauf si le médecin a expressément indiqué sur l'ordonnance l'interdiction d'un auxiliaire médical pour cette délivrance ».

Déclaration d'incidents

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) a mis en place **l'observatoire pour la sécurité des médecins**

Afin d'assurer un suivi de l'insécurité à laquelle les médecins sont exposés dans leur exercice professionnel.

Nous recommandons à nos confrères de ne pas hésiter à **faire une déclaration à chaque incident**. Il a été rajouté **la mention de « harcèlement »** dans la rubrique « atteinte aux personnes ».

Les **étudiants et internes en médecine** ont la possibilité de remplir une fiche.

Les **mentions légales** ont été revues afin de tenir compte du RGPD.

Le **formulaire peut être renseigné par voie électronique** sur le site du CNOM en suivant le lien https://sve.ordre.medecin.fr/loc_fr/default/requests/signalement

Communication d'informations médicales aux avocats : mandat exprès

Nous attirons votre attention sur les demandes de communication d'informations médicales faites par des avocats de patients ou, en cas de décès, par les avocats de leurs ayants droit, de leur concubin ou de leur partenaire de PACS.

« Lorsqu'un avocat sollicite un médecin (activité libérale ou chargé d'un service public) pour la communication d'informations médicales concernant son client (patient ou, en cas de décès, ayant droit, concubin, partenaire de PACS), le médecin doit s'assurer que cet avocat justifie d'un mandat de son client l'y autorisant expressément ».

Il est toujours préférable de délivrer les documents au patient qui, en toute connaissance, peut transmettre les informations.

Démarchages abusifs

Guide pratique sur la protection des données personnelles

Des démarchages téléphoniques de sociétés proposant des services payants de « **mise en conformité RGPD** » sont souvent abusifs. Il ne s'agit pas de documents officiels.

Il est conseillé aux médecins de ne pas y donner suite, ou en cas de souscription, d'exercer leur droit de rétractation et demander un remboursement.

La consultation du guide pratique publié par le CNOM et la CNIL reste un préalable indispensable avant de recourir aux services d'un prestataire externe pour sa mise en conformité.

Sites internet :

CNOM : <https://www.conseil-national.medecin.fr/node/2845>

CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-applique-au-secteur-de-la-sante>

CNIL vigilance démarchages : <https://www.cnil.fr/fr/vigilance-demarchages-trompeurs-mise-en-conformite-rgpd>

RGPD : Règlement Général à la Protection des Données

CNOM : Conseil National de l'Ordre des Médecins

CNIL : Commission Nationale Informatique & Libertés

Pilote d'aéronef

État de santé préoccupant – Secret médical

Vous êtes en relation avec un patient dont vous savez ou vous apprenez qu'il est un pilote d'aéronef et vous estimez que son état de santé (pathologie, thérapeutique ou addiction) n'est peut-être pas compatible avec l'exercice du pilotage.

Dans cette situation de doute sur l'aptitude au vol d'un pilote, vous pouvez, sans révéler l'identité du pilote concerné, contacter au numéro 06.25.32.33.98. un médecin aéronautique évaluateur de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui répondra à vos interrogations.

Vous pouvez de plus contacter ce médecin par courriel à l'adresse suivante :

medaero-bf@aviation-civile.gouv.fr

Ce contact permettra un échange entre vous et le médecin évaluateur de la DGAC, celui-ci étant parfaitement à même d'identifier si la situation médicale rencontrée peut présenter des risques pour la sécurité des vols.

Voir article du Bulletin de juillet 2017 page 22.

Avion Caudron-Simoun, piloté par Antoine de Saint Exupéry (1900-1944) pendant ses reportages sur la guerre d'Espagne, en 1936-37.

Sources : Saint Exupéry. Vérité et Légendes.
Texte : Alain Vircondelet. Collection photos Martinez Fructuoso (photo page 117).
Éditions du Chêne. Hachette Livre. 2000. 175 pages



Comptes-rendus de réunions et tribune libre

Accueil des nouveaux inscrits

Vendredi 12 avril 2019, les conseillers ordinaires du département ont invité leurs confrères récemment inscrits au Tableau de l'Ordre pour une réunion de rencontre et d'accueil.

Elle est habituellement organisée chaque année, mais les travaux d'aménagement et d'agrandissement des locaux ne l'ont pas permis. Une invitation groupée des inscrits depuis 2016 a été décidée.

Une quarantaine de participants venant de différents secteurs de notre département ont répondu à cet appel.

Après le mot d'accueil de notre Président, l'assemblée s'est retrouvée autour d'un buffet.

Nos confrères ont eu plaisir à se rencontrer dans une ambiance conviviale. Certains ont noué des contacts amicaux et professionnels, échangé leurs adresses.

Cette réunion dans « la maison des médecins » a été appréciée par tous.



Allocution du Docteur Robert Lacombe



« Tout vient à point à qui sait attendre »

En effet, l'habitude d'une rencontre annuelle au siège du CDOM permettant aux inscrits de l'année (pas toujours des perdreaux !) de rencontrer les ordinaires, a été interrompue en raison des travaux d'agrandissement, de rénovation des bâtiments.

Nous sommes donc heureux de vous accueillir à la veille d'un week-end printanier, peut-être pour certains à la veille d'un départ en vacances avec les enfants.

Vous venez des différents secteurs du département, et ne vous connaissez sans doute pas. Les badges préparés permettant une connaissance de votre lieu d'exercice et de votre spécialité.

Vous êtes donc dans la maison de tous les médecins. C'est la vôtre, toujours ouverte. Des réunions de FMC s'y déroulent, concernant surtout les médecins du secteur de Bourg. Les salles équipées de vidéo, permettent des projections.

En arrivant, ou en téléphonant, vous êtes accueillis par nos deux secrétaires. N'étant pas présentes, elles ne pourront pas rougir. Mesdames Muriel Convert et Florence Bernardin, complémentaires, ayant un créneau d'activité intriqué, mais aussi spécifique à chacune d'entre elles.

Nous avons la chance de pouvoir leur accorder une totale confiance dans le rôle qui est le leur : accueil, renseignements, transmissions aux conseillers ordinaires des questions posées. Elles ont toujours le sourire, ce qui, à notre époque, n'est pas toujours rencontré.



Le bulletin, dont le responsable, le Dr Bernard Bocquet, est présent, vous relate toutes les activités de l'Ordre.

Vous avez sans doute compris l'importance :

- de la commission des inscriptions.
- de la commission des litiges, en raison des doléances, parfois des plaintes
- de la commission des contrats

Trois commissions qui sont sur le podium de l'activité ordinale.

Je veux mettre à part :

- la commission en charge du traitement des dossiers de demandes d'exercice en lieux multiples
- la trésorerie : le Dr Jacques Baradel assure la gestion financière, et a un rôle, une fonction d'entraide, qui doit être connue.

Autant d'hommes et de femmes, qui doivent être à l'écoute de leurs confrères.

C'est « mon dada », l'écoute ! qualité indispensable pour tout médecin... mais aussi pour tout conseiller ordinal.

C'est pour cette raison, que je souhaite personnellement qu'à l'occasion de telles rencontres, des sujets puissent être évoqués, pouvant rendre utile l'organisation de rencontres, sur la déontologie, domaine de l'Ordre, mais pas que !

En effet, nos contacts avec l'ARS, la CPAM, les responsables hospitaliers et les élus politiques pourraient permettre de transmettre des réflexions, des propositions venant de nos confrères.

Nous sommes ouverts à toute proposition, sachant cependant que tout médecin doit consacrer la majorité de son temps aux soins donnés à ses patients.

Je vous laisse reprendre vos conversations alimentées par les sujets qui vous sont communs, mais aussi, plus simplement, par le buffet qui est devant vous.

Merci ».

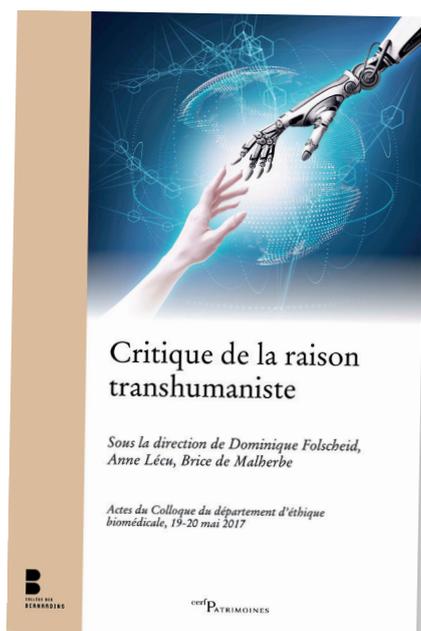


Lu pour vous : Le transhumanisme

Dans son édition du mois d'août 2018, rubrique culture médicale, la revue du Conseil national de l'Ordre des médecins proposait la lecture du livre « Critique de la raison transhumaniste » aux éditions du CERF. Impossible à résumer en deux pages, voici quelques extraits pour réfléchir cet été sur la plage ou faciliter l'endormissement de la sieste.



Docteur
Loïc
BIOT



Les éditions du Cerf, 2018

Le principe du transhumanisme est d'explorer toutes les voies d'améliorations des capacités physiques et cognitives de l'espèce humaine pour éliminer la souffrance, la maladie, le vieillissement voire la condition mortelle.

Le transhumanisme prône l'usage des sciences pour des actions dites re-naturantes ou régénératives pour une réparation suite à une maladie ou un accident, mais aussi pour améliorer les performances de l'humain en bonne santé, avec un glissement vers des actions sur-naturantes ou dénaturantes en regard des limites que nous imposent notre humanité.

Dans la nature rien n'est immobile mais l'évolution et l'adaptation aux conditions de vie demandent du temps car les phénomènes de la reproduction des espèces sont nécessaires. L'accélération foudroyante de l'évolution technologique ces dernières années « laisse sur place » l'évolution naturelle pour une évolution

scientifiquement assistée.

« Il a fallu 11 milliards d'années à l'univers pour constituer le cerveau, nous espérons en reproduire les mécanismes en 10 ans ». (Harry Markman directeur projet European Human Brain Project, EPF Lausanne)

Ce rapport au temps modifie aussi les capacités d'évolution, d'adaptation et d'analyses de l'homme face à la technologie.

L'histoire nous rappelle que certaines évolutions scientifiques extraordinaires, comme la production d'énergie nucléaire peuvent devenir des années plus tard des « boulets technologiques » avec pour 100 000 ans de déchets nucléaires radioactifs que nous tentons d'enfouir tout au fond de la planète car la science ne nous dit pas la suite de l'histoire.

L'évocation du transhumanisme débute dès les années 1957 par les frères Huxley dans le roman « le meilleur des mondes ».

Le développement de la pensée transhumaniste se fait à partir des années 80 et devient une gnose moderne, structurée, qui rejette la condition corporelle et spirituelle de l'homme. Les philosophes transhumanistes dénoncent le 20^e siècle comme « l'hiver de l'humanité » : l'homme ne peut plus être l'avenir de l'homme. La science peut permettre d'améliorer ou de reconstruire un homme nouveau, un être meilleur.

Le transhumanisme pose ses bases dans l'économie capitaliste ou libérale. Toute évolution technologique nécessite un financement, le financement un mouvement d'argent et le mouvement d'argent la recherche de profits. Une partie de l'évolution technologique a pour objectif de rendre indispensable ce qui n'était qu'une futilité ou un vague désir hier, permettant de déréguler la consommation.

La marchandisation de la terre au cours de l'évolution agricole et industrielle s'est étalée sur 8000 ans. Le travail et la terre étaient source de valeurs et de profits. Dans l'agriculture, le travail se faisait autour de la graine à germer. Puis le travail s'est déplacé au cœur même de la graine avec les OGM. Cette marchandisation totale de la nature ou « écocide » a pris du temps. Elle a conduit au drame planétaire actuel avec l'épuisement des ressources naturelles, la pollution de notre planète et va induire des conditions de vie « invivables » pour l'Homme dans son humanité la plus simple. Sa survie ne pourra se faire qu'à travers un homme augmenté surmontant cette pulsion d'auto-anéantissement.

Après cette marchandisation de la terre, nous observons actuellement une mutation vers une marchandisation des corps. Le corps devient valeur et source de profit, il devient l'objet d'une quête identitaire sans fin « parce que je le vaudrais bien » disait la publicité L'ORÉAL. Mon corps devient un patrimoine, un objet marchand et champ de consommation. La vente des gamètes, d'organes, ou d'enfants à naître, les locations d'utérus ne sont que la suite logique et économique de l'ouverture de ce nouvel espace commercial qu'est le corps humain. « L'anthropocène suivra l'écocène ». La logique économique emporte toutes les limites ou même réflexions éthiques.

Le transhumanisme s'intéresse surtout à deux axes de développement : la maîtrise de la reproduction et le contrôle de l'intelligence.

Les projets transhumanistes ont besoin de maîtriser la reproduction pour déconnecter la création de la vie de la condition humaine.

Les évolutions sociales sont progressives avec une déconnexion de la reproduction et de la sexualité puis une déconnexion de la reproduction et du caractère sexué des personnes, pour aboutir à la déconnexion de la reproduction et de l'Homme par l'utilisation d'utérus artificiel et de gamètes synthétiques. Le contrôle de la vie est aussi le contrôle de la mort. Le développement du business autour de la reproduction en Europe du Nord ou aux États-Unis est déjà bien en place. Le Danemark est un des premiers pays exportateurs de sperme. Aux États-Unis, le métier de « designer de bébé » permet de proposer le meilleur assemblage génétique en fonction des gamètes disponibles et bientôt des modifications

génomiques réalisables avant implantation pour un « bébé parfait ».

Le deuxième axe de développement concret du transhumanisme est le contrôle de l'intelligence par toutes les technologies qui se rapprochent du cerveau : les nanotechnologies, l'informatique, les biotechnologies, l'intelligence artificielle. Les évolutions récentes des capacités prodigieuses en informatiques et la mondialisation quasi instantanée des échanges scientifiques ont permis un développement technologique sans précédent.

Les transhumanistes estiment qu'une application technologique n'est délétère que si on a démontré son côté dangereux et il n'y a aucun a priori et aucune limite à utiliser les technologies. L'intégration d'intelligence artificielle dans notre cerveau décuplera les capacités ou certaines formes d'intelligences. Cette évolution est inéluctable pour Kevin Warwick, qui déclarait en 2002 : « ceux qui décideront de rester humains et refuseront de s'améliorer [...] constitueront une sous-espèce et formeront les chimpanzés du futur. » Pour les transhumanistes en 2045 l'intelligence des machines deviendra supérieure à celle de l'homme, ce sera « la singularité », les machines domineront l'homme.

La technologie permet de simplifier la vie et de gagner du temps. La première prothèse permanente universelle est devenue le téléphone portable. Oui le téléphone portable simplifie ma vie. Il me permet de me débarrasser de mes capacités à mémoriser, à compter, à m'orienter, à décrire ce que je vois où ce que je ressens. L'impact de cette technologie sur l'évolution du langage est un bon exemple avec l'apparition de la « now langue ». Des études sur l'impact de l'utilisation des tablettes chez les jeunes enfants commencent à être publiées alertant simplement sur la perte des capacités de sociabilité des enfants, induite par une exposition importante et non accompagnée aux écrans.

Les psychologues ont analysé la réaction de l'homme face à une nouvelle technologie :

Phase 1 : fascination, surprise, étonnement face à la puissance de la technologie créée par l'homme pour l'homme, mise en valeur de la nouveauté.

Phase 2 : déstabilisation avec peur et idolâtrie, crainte et fascination, ambivalence basée sur une certaine analyse des conséquences de cette

technologie et des modifications de vie qu'elle entraîne et un désir d'en être, d'en profiter et de se laisser mener, voir investir par cette technologie.

Phase 3 : adhésion et une appropriation orientées par l'environnement sociétal, le marketing économique et la notion « que c'est le progrès pour le bien ». Passage à un monde plus virtuel. Atténuation voire rejet de la pensée personnelle et de l'imaginaire.

Phase 4 : sidération de la pensée qui pétrifie l'analyse, une certaine addiction à la technologie, idolâtrie de l'objet.

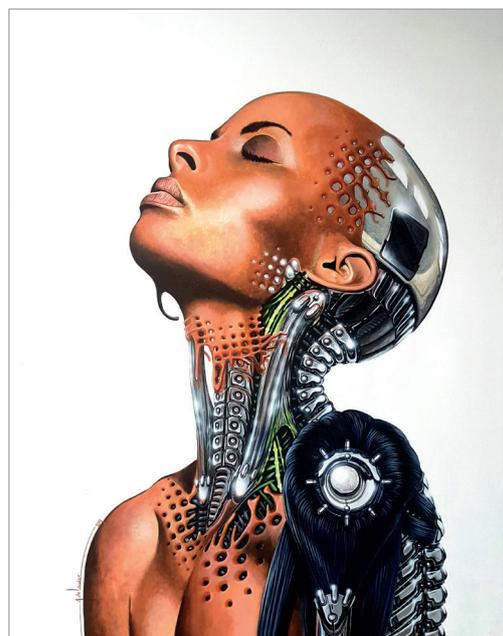
Jusqu'à, la prochaine avancée révolutionnaire.

Les chercheurs participent de façon consciente, et parfois inconsciente, à ces évolutions technologiques et à la mise en place de cette société transhumaniste. Certaines prises de positions ont été notées comme en 1997, la décision d'OVIEDO, pour limiter la recherche sur l'embryon et surtout la transmission des modifications embryonnaires à la descendance, déclaration remise en cause dans de nombreux pays.

En 2015 la rédaction d'un manifeste pour une recherche scientifique responsable semble être une première pierre. La plupart des chercheurs ne se disent pas transhumanistes ou en action vers le post humanisme. Il travaille sur un maillon de la chaîne voire même une partie d'un maillon et se refusent à voir la chaîne qui se referme pour enchaîner l'homme à la technologie.

Finalement la vie actuelle est la somme totale des fonctions qui conduisent à la mort, à la finitude. L'évolution technologique ferait que la vie deviendra la somme totale des fonctions qui résistent à la mort, qui repoussent la finitude pour mieux la contrôler et qui amènent l'homme (ou plutôt certains hommes choisis) à vivre éternellement dans un monde plus virtuel.

L'objectif est bien sûr de progresser et d'utiliser les technologies pour une meilleure adaptation de l'homme à son environnement, une meilleure santé, sans pourtant perdre la maîtrise sur cette évolution technologique. Garder les limites raisonnables et raisonnées est une nécessité pour le bien commun de l'humanité et la complémentarité harmonieuse qui englobe à la fois les hommes et la planète qu'ils occupent.



Alain de Louise

Artiste-peintre - Designer / 01640 Jujurieux

Conclusion plus personnelle

Entre les projets transhumanistes tenant parfois de la science-fiction et l'évolution technologique vécue, il faut garder la tête froide et se poser des questions. Promouvoir et accompagner l'évolution scientifique, l'analyser et la réguler si besoins. La question reste comment et qui peut réguler les applications scientifiques sur notre vie ?

Le transhumanisme est plutôt un contre humanisme prenant racine dans une désespérance de l'homme et un délire irrationnel de toute puissance par la science. Pourtant notre nature humaine et ses limites restent le socle de notre existence, la finitude ne nous permet-elle pas d'être réellement en vie et de l'apprécier ?

Nous sommes un peu comme des arbres en croissance. Le mouvement et l'innovation perpétuelle agitent notre feuillage, les manipulations et les injonctions sociétales modifient la couleur de nos fleurs et le goût de nos fruits, la destruction de nos racines se fait à coup de glyphosate et de sécateurs idéologiques, la modification du génome de nos graines perturbent un peu l'évolution sereine et naturelle ainsi que la stabilité de cet arbre, mais nous continuons à croître.

Et pour finir dans la poésie relisons la fable de La Fontaine : « la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf » premier animal en quête de « transanimalisme ».

Bon été à tous

Un peu d'histoire



Docteur
Bernard
BOCQUET



Rue du Docteur Temporal

La rue du Docteur Temporal (longue de 82 mètres) située au nord de Bourg, entre le Boulevard André Levrier et la Reyssouze, relie en angle droit la rue Alfred Berthollet à la rue Jean Moulin.



Michel Louis Temporal naquit à Lyon le 13 Janvier 1886, troisième enfant et seul garçon d'une famille de cinq. Son père Edouard était comptable ; sa mère, Marie-Antoinette Gangolphe, fille de boulangers du quartier de la Croix-Rousse. Il suivit ses études secondaires à l'Institut Catholique Ozanam de 1896 à 1903.

Ayant obtenu le Certificat d'Études Physiques Chimiques et Naturelles (P.C.N.) à la Faculté des Sciences, il s'inscrivit en 1904 à la Faculté de Médecine. Il suivit le cursus universitaire. Il réussit le concours d'Externat des Hospices Civils. En 1906, il figure sur une photo de fin de semestre dans le service du Professeur Michel Gangolphe (son oncle maternel) à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Il soutint sa Thèse de Doctorat à 26 ans, le 7 Août 1912 « *contribution à l'étude des fractures ou décollements juxta-épiphysaires spontanés du col du fémur chez les adolescents. Leurs rapports avec la coxa flecta des adolescents* ».

Il s'installa à Saint-Rambert-en-Bugey. Deux ans plus tard la guerre était déclarée. Mobilisé à Lyon début 1915, il fut envoyé comme médecin-major sur les zones de combat au 323^e Régiment d'Infanterie secteur 136. Démobilisé le 29 Avril 1919, il retourna à Saint-Rambert, 153 Grande Rue,

pour reprendre son activité. Il était honoré de décorations (1).

Il pratiquait à son cabinet, effectuait de nombreuses visites dans les villages de la vallée de l'Albarine et des montagnes du Bugey, faisait petite chirurgie et accouchements.

Très impliqué dans la vie politique de la commune, il fut élu conseiller municipal en 1925. Un important conflit social éclata à la filature de la Schappe en 1933 (4). Le directeur, Henri Franc, était alors maire de Saint-Rambert. Une controverse survint entre lui et son premier adjoint le Docteur Temporal. Ce dernier lui reprochait son intransigeance et le peu de cas qu'il faisait de la misère des ouvriers en grève et démissionna.

Michel Temporal fut élu lors des élections municipales de 1935 et resta le premier édile de la cité jusqu'à sa mort. Élu sous l'étiquette du Parti radical Socialiste, il devint Président pour la Fédération de l'arrondissement de Belley en 1937. Il était le correspondant local d'Édouard Herriot (2).



**Docteur Michel Temporal
(1886-1944)**

Maire de St-Rambert-en-Bugey
(1935-1944)

L'écharpe de maire se portait alors
à la ceinture

Maintenu dans les cadres de réserve, il effectuait des périodes militaires : lorsque la seconde guerre mondiale survint, il était affecté médecin-chef à Bonneville. Démobilisé à Grenoble, il fut rayé des cadres en 1941 et rentra à Saint-Rambert.

L'occupation allemande rendait les conditions de vie difficiles. Des jeunes gens refusaient le Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) et rejoignaient le maquis qui s'organisait dans l'Ain et le Bugey. Le Docteur Temporal participa à la Résistance par les soins prodigués aux blessés et l'apport de nourriture aux habitants.

Arrêté le 7 Février 1944 il fut emmené à Tenay : les Allemands le mirent en garde, le menaçant de le tenir pour responsable des exactions commises par les « terroristes » (maquisards). Son épouse se rendit à Tenay pour témoigner de l'activité médicale de son mari auprès de la population de Saint-Rambert, Tenay et des environs. Ce même jour, l'armée allemande avait investi Evosges (2) tuant les habitants, saccageant et incendiant le village où le maquis avait trouvé refuge, soins et aliments que le Docteur Temporal lui procurait. On le laissa rentrer chez lui le lendemain.

Le soir du 12 février, la sage-femme, inquiète devant une naissance difficile, envoya chercher le médecin qui monta à Evosges, sous la neige, par un chemin ouvert deux jours plus tôt par des gens d'Oncieu. À 23 heures, une petite fille poussait son premier cri...

La vie devint de plus en plus difficile pour le Docteur Temporal et sa famille (fréquents appels téléphoniques, départs précipités du médecin, nécessité de prudence, inquiétude ...).

Le 9 juin, le maquis de l'Ain sabotait la voie ferrée, à Reculafol entre Saint-Rambert et Argis, ce qui fit dérailler un train blindé allemand qui tomba dans l'Albarine (5).

En début d'après-midi du 7 juillet 1944, l'armée allemande investissait Saint-Rambert-en-Bugey et prenait douze otages (3). Le soir même, le Docteur Temporal était fusillé avec le groupe d'otages. Il apparait judicieux de laisser la parole aux témoins directs de ce drame : le chef des maquis de l'Ain (5) et de sa fille alors âgée de huit ans (6).

Cet évènement bouleversa la population du Bugey et du département (3). En 1963, son nom fut donné à une rue de Bourg-en-Bresse (2).

1) Ses décorations



Il reçut en 1917 la *Médaille des Épidémies*, puis la *Croix de Guerre avec trois étoiles de bronze*.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1920, il fut promu *Officier* le 23

Décembre 1936.

La *Médaille de la Résistance Française* lui fut décernée à titre posthume par décret du 23 février 1959 qui parut au B.O. du 07/03/1959 (Capitaine F.F.I. *Forces Françaises de l'Intérieur*). La décoration « *Mort pour la France* » lui avait été décernée après l'Armistice de 1945. Son épouse fut reconnue *Veuve de Guerre*, et ses deux enfants, Michèle et Pierre, *Pupilles de la Nation*.

2) Ses amis

Édouard Herriot (1872 – 1957), Maire de Lyon de 1945 à 1957. Président du Parti Radical, il se rendait souvent chez le Docteur Temporal pour des journées de travail, dans son bureau ou sous la galerie couverte de la maison de Saint-Rambert. Le Président Herriot a beaucoup compté pour la famille après la mort de son ami, aidant son épouse dans les tâches administratives lors de son installation à Lyon, comme le fit plus tard Charles Béraudier, (1920 – 1988) adjoint à la Mairie de Lyon de 1957 à 1988.

Jean-Marie Jacquemet (1886 – 1944), Maire d'Evosges depuis 1929, membre actif du Parti Radical Socialiste de la section de Belley. Les deux amis se recevaient souvent en famille. Le Docteur Temporal aimait s'arrêter dans son café-restaurant au cours de ses visites à domicile. Lors de l'attaque d'Evosges par les allemands le 7 février 1944, Jean-Marie Jacquemet fut fusillé devant sa maison en flammes.

Amédée Mercier (1890 – 1973), Maire de Bourg-en-Bresse de 1945 à 1965, député Radical-Socialiste de 1968 à 1972. Résistant, il présida dès 1944 le Comité local de Libération. En raison de son amitié avec Michel Temporal et des souvenirs de la Résistance, il souhaita donner son nom à une rue du quartier de la Reyssouze, alors en construction. Le Conseil Municipal entérina ce vœu le 20 décembre 1963.

3) Les commémorations

Le 8 juillet 1945, en présence d'Édouard Herriot, des personnalités politiques de l'Ain, des élus de Saint-Rambert, des représentants de l'Armée et d'anciens Résistants, eut lieu l'inauguration d'une plaque commémorative à l'emplacement du Square du 7 Juillet

1944, rue des Otages, qui prolonge la rue Dr Temporal.

En 1994, une cérémonie eut lieu pour le cinquantième anniversaire de la fusillade du 7 juillet 1944. Les personnalités civiles et militaires se rendirent, avec la famille sur la tombe du Docteur Temporal et de son épouse, avant un défilé réunissant les Associations de Résistants et anciens Combattants.

Le 17 juillet 2009, le journal la Voix de l'Ain publiait un article rappelant les événements qui s'étaient déroulés à Evosges, Montgriffon, Saint-Rambert de février à juillet 1944.



L'Albarine à Saint-Rambert

4) La Schappe

Définition du Petit Robert : « *fils obtenus par la filature des déchets de soie. Fil de schappe : bourre de soie »*. Par extension ce mot désigne les entreprises industrielles qui l'utilisent.

En 1820 a été installée la première filature de schappe à Saint-Rambert, où existait déjà l'usine des « toiles de Saint-Rambert ». La présence de la rivière Albarine, du chemin de fer et d'une main d'œuvre paysanne peu exigeante favorisa son implantation. La concurrence conduisit à augmenter les cadences de travail. Ceci entraîna les fileuses et les ouvriers à une grève le 4 septembre 1933 qui dura 52 jours...

Après la guerre de 39-40, l'apparition des fibres synthétiques rendit de plus en plus difficile l'exploitation et la rentabilité de l'entreprise. L'usine de peignage fut abandonnée en 1967. La Société employait près de 1100 personnes en 1933, en comptait moins de 400 en 1974. Un incendie dans la nuit du 24 octobre 1986 mit un terme à cette longue histoire. Un Musée des traditions Bugistes a été installé en 1986 dans d'anciens locaux de la direction. La cheminée de briques rouges fut détruite le 18 mai 2017.

5) Témoignage sur la Journée du 7 juillet 1944

Henri Romans-Petit (*Les maquis de l'Ain*, page 96, 1974) : « Les deux locomotives et les wagons sont définitivement immobilisés et pratiquement irréparables. Le résultat est décisif. La ligne Ambérieu, Culoz, Genève, est irrémédiablement coupée pour plusieurs semaines. (.../...) Le 12 juin, toujours à Saint-Rambert, les combats se poursuivent, c'est regrettable, dans les rues. Les habitants à leurs fenêtres guident nos pas, nous renseignent sur les mouvements ennemis. Bien entendu les Allemands le sauront et ne l'oublieront pas. Le 7 juillet la Gestapo entre en scène. De nombreux habitants seront arrêtés et déportés en Allemagne. Douze otages, dont le maire du pays, le docteur Temporal seront désignés et fusillés le même soir à 21h30, soit à la nuit tombante. Sur les douze qui gisent à terre, cinq ne sont que blessés. Trois en très mauvais état sont transportés immédiatement à l'hôpital de Nantua. Désignés par un destin cruel, ils seront pris par le Gestapo, flanquée de miliciens, et jetés sur une benne basculante, devant tout le personnel de l'établissement pétrifié d'horreur et de dégoût, ainsi que je le dis par ailleurs ».

Extrait du journal La Voix de l'Ain

Saint-Rambert-en-Bugey (ligne d'Ambérieu à Culoz) : ce train a déraillé au pont de Reculafol. Sous la surveillance des Allemands (le train à gauche), des Chamois commencent à remettre la voie en état. Cinq minutes après la prise de cette photo, un groupe de maquisards attaqua ; au cours de la bataille, deux des trois agents accablés près de la maisonnette devaient trouver la mort.



6) Témoignage de Michèle Kressmann, sa fille

« En début d'après-midi, l'armée allemande arrive à Saint-Rambert. Les soldats sont casqués, mitraillette au poing, dans des camions blindés aux bâches relevées, en démonstration de force vis-à-vis de la population. Ils ont déjà tué d'une rafale de fusil mitrailleur dans l'après-midi, Joseph Landry, né en 1878, oncle maternel de ma mère, derrière ses volets dans la cité ouvrière au bas de Saint-Rambert.

Les Allemands viennent à la maison pour arrêter mon père qui est en visite dans la campagne. Nous sommes dans la cour et Pierre se souvient de notre mère qui leur refuse énergiquement l'entrée de notre maison. Mon père est prévenu que les Allemands le recherchent et qu'ils ont déjà arrêté des membres du Conseil Municipal. Il rentre en hâte dans la maison pour se changer. Il met costume, chemise blanche, lavallière, et se rend à la Mairie. Les conseillers municipaux et toutes les personnes arrêtées alors qu'elles circulaient en ville sont retenus par les Allemands, sous les voûtes de la Grenette, à droite de l'entrée de la Mairie. Ils sont interrogés ainsi que mon père qui comprenait parfaitement l'Allemand. Ma mère ainsi que d'autres personnes sont allées les voir plusieurs fois. Ils étaient tous assis par terre contre un mur. Il faisait une chaleur étouffante.

En fin d'après-midi un cortège sort de la Grenette et remonte la Grande Rue. Nous sommes derrière nos fenêtres, volets mi-clos. Nous voyons passer les otages qui avaient été retenus, mon père en tête, marchant en direction du haut de la ville, encadrés par les Allemands en armes. Les camions blindés suivent, bâches relevées. En passant devant notre maison mon père fait un écart, lance son trousseau de clés par-dessus le canal et nous fait un signe de la main. Il est aussitôt giflé et bousculé.

Les otages, dont mon père, sont fusillés vers 21h30 d'une rafale de fusil mitrailleur au bas de la Grande Rue, au niveau de l'actuel Square des Otages. Quelques conseillers municipaux s'échapperont, blessés, dont Adrien Marguin. Ils seront repris dans l'hôpital de Nantua et fusillés le 19 Juillet. Le convoi allemand quitte Saint-Rambert en passant sur les corps.

Armand Béchet Directeur des Écoles est venu, à l'aube, et avec d'autres aider à ramener le corps de mon père sur une charrette à la maison. Il est installé sur le divan d'examen de son cabinet médical, de l'autre côté de la cour de notre maison.

Pierre et moi dormons. Nous n'apprenons la mort de notre père qu'à notre réveil. Alice Béchet, Institutrice, passe la matinée avec moi dans un silence pesant et embarrassé. On nous emmène dire au revoir à notre père et, le jour de l'enterrement, je suis conduite au domicile de Monsieur Clottu, Directeur de l'Usine de Tissage. L'après-midi, sur le trottoir, avec la gouvernante de Monsieur Clottu, je vois passer le cercueil de mon père de l'autre côté du pont. Ma mère marche derrière, entre mon frère et Alice Béchet, suivie des fidèles de notre famille. Ils montent directement au cimetière. Monsieur Clottu avait fait couper toutes les fleurs de la clématite violette de son jardin. Elles recouvraient le cercueil de mon père.

J'avais 8 ans, mon frère Pierre 13 ans. »



Remerciements à Madame le Docteur Michèle Kressmann, fille du Docteur Temporal, pour les documents, photos, renseignements, extraits d'articles de journaux.

Sources : Biographie du Docteur Michel Temporal. Michèle Kressmann. Annemasse, 2014, 80 p.
 Les maquis de l'Ain. Colonel Henri Romans-Petit, Collection Libération de la France, Ed. Hachette, 1974, 166 p.
 La Résistance dans le département de l'Ain 1940-1944. Patrick Veyret. Ed De Borée, centre France Livres 2016. 322 p.
 Bourg de A à Z. Maurice Brocard. Ed. de La Tour Gile. 2000. 697 p.
 Docteur Michel Temporal, martyr de la dernière guerre. Le Progrès. 29/12/2003.
 Commémoration : Fusillade du 7 Juillet 44 à Saint-Rambert . Voix de l'Ain. 1994.

Docteur Christian Ribot

(16.11.1942 - 13.08.2018)



Nous avons appris par son épouse le décès de notre confrère survenu le 13 août 2018 à Viriat à l'âge de 76 ans.

Né à Bourg en Bresse le 16 novembre 1942, Christian Ribot suivit ses études de médecine à la Faculté de Strasbourg. Il soutint sa thèse de Doctorat le 19 décembre 1967. Il fut qualifié en médecine générale en 1968, et certifié spécialiste en neurologie le 27 janvier 1995.

Il se consacra au Service de Santé des Armées et fit une carrière militaire. Spécialiste des Hôpitaux des Armées, il fut Chef de Service de Neurologie pendant 21 ans à l'Hôpital d'Instruction des Armées Desgenettes à Lyon.

Après vingt-cinq années d'exercice, il prit sa retraite de médecin chef des services de classe normale (médecin général) en novembre 2000.

Il demanda son inscription au tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain. Il résidait à Viriat avec son épouse où il demeura jusqu'à sa mort.

Le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins rend hommage à la mémoire de son confrère. Il s'associe à la peine de Madame Noëlle Ribot, de ses trois enfants et de ses proches.

Dr Bernard Bocquet

Docteur Jacqueline Marneffe

(22.06.1928 - 06.06.2019)

Nous avons appris en ces premiers jours de juin le décès du Docteur Jacqueline Marneffe.

Bordelaise de naissance, elle fit ses études de médecine à Paris, soutenant sa thèse le 14 juin 1956 ayant pour sujet : « Anomalies électrocardiographiques au cours de l'amibiase ».

Stagiaire, puis interne des Hôpitaux d'Algérie, le Docteur Jacqueline Marneffe a exercé dans les Hôpitaux de Souk-Ahras, Bône, puis Tebessa en Algérie de 1957 à 1962, inscrite au Tableau de l'Ordre des médecins du département de Bône.

Accueillie à Nantua en 1962, avec son époux, chirurgien, et ses trois enfants, elle mit ses compétences médicales au service de la population de Nantua, exerçant au sein de l'Hôpital de Nantua, accueillant une petite sœur au sein du foyer familial.

Les Docteurs Marneffe ont transmis, sans aucun doute par leur exemple à Xavier, leur fils aîné, « le virus » de la médecine.

À notre confrère, à son frère, ses deux sœurs, et l'ensemble de la famille, nous exprimons, au nom de tous les confrères du département notre reconnaissance, notre sympathie confraternelle.



Dr Robert Lacombe

Docteur Marie-Christine Langlet

(02.03.1952 - 27.09.2018)

Le conjoint du Docteur Marie-Christine Langlet nous a fait part du décès de notre consœur survenu l'an dernier.

Médecin du travail, après avoir réussi le CES de la spécialité en 1981, la qualification ayant été acquise en 1998, le Docteur Langlet a exercé au sein de différents organismes, gérant la surveillance de la santé au travail dans le Rhône, en Ardèche, puis à Vienne dans l'Isère, avant de se fixer dans le département de l'Ain. Son activité depuis 1992 s'est déroulée dans le secteur de Belley.

Née à Saint Quentin dans l'Aisne, le Docteur Langlet a donc vécu sa vie professionnelle dans différents départements de la région Rhône-Alpes.



Par ce petit mot, nous souhaitons nous faire les interprètes de l'ensemble des médecins du département en exprimant à l'entourage du Docteur Langlet l'expression de notre sympathie.

Dr Robert Lacombe

Docteur Ségolène Chevrillon

(23.05.1955 - 07.04.2017)

Nous avons appris récemment le décès, survenu en 2017, du Docteur Ségolène Chevrillon, inscrite au tableau ordinal de l'Ain, département où elle a exercé la spécialité de rééducation et réadaptation fonctionnelle.

Ségolène du Peloux de Saint Romain était née à Makatéa, petite île de 24 kms² située dans l'archipel de Tuamotu en Polynésie Française.

Après des années d'études à la Faculté de Médecine René Descartes, elle a soutenu sa thèse le 21 juin 1984, avant de débiter son activité médicale dans le département de la Sarthe.

Sa vie professionnelle fut partagée dès 1986 entre les départements du Rhône et de l'Ain, au sein d'établissements connus de nos confrères, Hôpital Henry Gabrielle à Saint Genis Laval, Centre Interdépartemental à Hauteville.

Mariée au Docteur Emmanuel Chevrillon, époux et confrère de même spécialité, elle créa une belle famille avec l'arrivée au sein du foyer de quatre enfants.

Une longue maladie, contre laquelle elle a lutté, tout en ayant une activité médicale entrecoupée par des temps de repos, a eu raison de sa forte volonté.

Le Docteur Ségolène Chevrillon est décédée à Paris.

À l'ensemble de sa famille, les médecins du département de l'Ain, tout particulièrement les confrères du plateau d'Hauteville, expriment leur sympathie.

Dr Robert Lacombe

Mouvements de tableau

(de janvier 2019 à juin 2019)

INSCRIPTIONS

- › Dr Raphaël ABOU-THOURAYA, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de BELLEY
- › Dr Thaer AHMAD, sp. en PÉDIATRIE, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu
- › Dr Sílvia AIMASSO, sp. en MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION, exerce à l'Éts Orcet-Mangini à HAUTEVILLE LOMPNES
- › Dr Aurélie AMIEUX, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaboratrice libérale du Dr Claire LEROLLE, ARS SUR FORMANS
- › Dr Dominique BACONNET, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH Ain Val de Saône à THOISSEY
- › Dr Françoise BAZIN-JACQUEMIN, sp. en OTO RHINO LARYNGOLOGIE, exerce à l'Institut des Jeunes Sourds à BOURG EN BRESSE
- › Dr James BERTHOLLE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Nadine BLINEAU, sp. en RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE, associée de la SELARL IMAGERIE MÉDICALE DES CHÂTEAUX FORTS
- › Dr Clément BOUEXIERE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, succède au Dr COMBE, FERNEY VOLTAIRE
- › Dr Sabri-Raouf BOUMENDJEL, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, a une activité salariée à l'Hôpital Privé d'Ambérieu
- › Dr Marion BOUTY, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, SAINT BERNARD, fait des remplacements
- › Dr Marine BRUYAS, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, BRESSOLLES, fait des remplacements
- › Dr Françoise CHRISTIN, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Lica-Vasilie CHIRAP, sp. en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION, exerce au Centre Orcet-Mangini à HAUTEVILLE LOMPNES
- › Dr Julien CORNAZ, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, salarié du CRF l'ORCET, exerce sur le site du CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Raphaël DAUPHIN, sp. en PATHOLOGIE CARDIO VASCULAIRE, a intégré la SELAS CARDIOLOGIE DES ANGIO PLASTICIENS, BOURG EN BRESSE
- › Dr Christine FAURE, sp. en RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE, associée de la SELARL IMAGERIE MÉDICALE DES CHÂTEAUX FORTS
- › Dr Anne-Margot FEIGE, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Cécile FRANCOIS, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, PERON, fait des remplacements
- › Dr Claire GAFFARD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, REYRIEUX, fait des remplacements
- › Dr François GELES, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à FERNEY VOLTAIRE
- › Dr Rosana-Pia GROZA, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installée à SAINT MARTIN DU FRESNE
- › Dr Victorien GUICHON, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, OYONNAX, fait des remplacements
- › Dr Charlotte HERMAL, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installée à FERNEY VOLTAIRE
- › Dr Gabriela IMHOOS, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au sein de la MSP de COLLONGES
- › Dr Paul-Hugo JOUVE DE GUIBERT, sp. en RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE, a intégré la SELARL LBVDA
- › Dr Célia LAM, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, DIVONNE LES BAINS, fait des remplacements
- › Dr Jean-Luc LEVY, sp. en DERMATO VENERÉOLOGIE, DIVONNE LES BAINS, fait des remplacements

- › Dr Kheang LY, sp. en RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE, exerce au Centre Médical de la Plaine de l'Ain à AMBÉRIEU EN BUGEY
- › Dr Isabelle MANGOLA, sp. en GÉRIATRIE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Christine MESTRE-FERNANDES, sp. en PATHOLOGIE CARDIO VASCULAIRE, collaboratrice libérale avec la SELARL BRP
- › Dr Sarah MEZAACHE, sp. en NÉPHROLOGIE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Anne-Claire MOGENET, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, SAINT JEAN DE GONVILLE, fait des remplacements
- › Dr Jean-Baptiste PALLUY, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- › Dr Hélène PETIT, sp. en OPHTALMOLOGIE, PARCIEUX, fait des remplacements
- › Dr Jean-Philippe PERRON, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au sein de l'EHPAD « La Montagne » à CHÂTILLON SUR CHALARONNE
- › Dr Andrianantenaina RAZAFIMAHATRATRA, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH du Haut Bugey à OYONNAX
- › Dr Bénédicte QUELARD, qualifiée en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE, a une activité salariée au CH Public d'HAUTEVILLE
- › Dr Alain ROELAND, sp. en CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE, exerce au CH de BELLEY
- › Dr Timothée de VALENCE de MINARDIERE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, médecin pompier volontaire au SDIS de l'Ain

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- › Dr Bertrand BALLY
- › Dr Gilles FOREST
- › Dr Maurice LUMARET
- › Dr Paul HUGO
- › Dr Paul DUMONT
- › Dr Jean-Michel BODRON
- › Dr Michel BIDEZ

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- › Dr Éliane ARIBERT
- › Dr Gérard BRAUD
- › Dr Ariane JAMBON
- › Dr Pascale LARMARAUD
- › Dr Edouard LEFEBVRE
- › Dr Sylvie VALLA
- › Dr Brigitte CHAMPAGNE
- › Dr Christian NOUYRIGAT
- › Dr Jean-Marc FALCONET
- › Dr Pascal BOUVET
- › Dr Martine SEGUY-DUMONT
- › Dr Jacques BARADEL
- › Dr Hubert Philippe BONNET
- › Dr Marie-Christine CHANAL
- › Dr Bernard GIROD
- › Dr Joëlle BALDERER
- › Dr Catherine ANGLARET-GAIMOZ
- › Dr Jean-Pierre JANVIER
- › Dr Monique BROYER-JOURDAN
- › Dr Franck REGARD
- › Dr Didier COMBE

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- › Dr Jean-Michel GARRONE, radié de l'Ain le 28.12.2018 pour les BOUCHES DU RHÔNE
- › Dr Consol LEMONCHE AGUILERA, radiée de l'Ain le 09.01.2019 pour l'HÉRAULT

- › Dr Hélène LOVERY, radiée de l'Ain le 23.01.2019 pour le RHÔNE
- › Dr Béatrice AUBLET-CUVELIER, radiée de l'Ain le 21.01.2019 pour le RHÔNE
- › Dr Marie-Dominique BLONDEL, radiée de l'Ain le 30.01.2019 pour la HAUTE SAVOIE
- › Dr Maxime GENDRON-BULOT, radié de l'Ain le 13.02.2019 pour le RHÔNE
- › Dr Damien RIQUIER, radié de l'Ain le 14.02.2019 pour le RHÔNE
- › Dr Maud GEESEN, radiée de l'Ain le 19.02.2019 pour la liste spéciale des médecins exerçant à l'étranger
- › Dr Françoise DEBADTS, radiée de l'Ain le 25.02.2019 pour le PAS DE CALAIS
- › Dr Hélène LEPORT, radiée de l'Ain le 25.02.2019 pour le RHÔNE
- › Dr Anne-Catherine PRETTE DE LUIGI, radiée de l'Ain le 05.03.2019 pour un archivage
- › Dr Claude ROSENBERG, radié de l'Ain le 18.03.2019 pour un archivage
- › Dr Andreia BOGHIAN, radiée de l'Ain le 19.03.2019 pour la HAUTE SAVOIE
- › Dr Manuela BORLEA, radiée de l'Ain le 28.03.2019 pour l'ISÈRE
- › Dr Martine LIMONGI, radiée de l'Ain le 10.04.2019 pour l'Ardèche
- › Dr Bastien THIEBAUD, radié de l'Ain le 18.04.2019 pour la RÉUNION
- › Dr Massimiliano LO PRESTI CATINI, radié de l'Ain le 19.04.2019 pour le LOIR ET CHER
- › Dr Frédéric BEVERNAGE, radié de l'Ain le 02.05.2019 pour les PYRÉNÉES ATLANTIQUES
- › Dr Marie SABRIE, radiée de l'Ain le 15.05.2019 pour la RÉUNION
- › Dr Nadia CORNUT, radiée de l'Ain le 22.05.2019 pour les HAUTS DE SEINE
- › Dr Vincent CORNUT, radié de l'Ain le 22.05.2019 pour les HAUTS DE SEINE
- › Dr Geanina PITIC, radiée de l'Ain le 24.05.2019 pour la HAUTE SAVOIE
- › Dr Jean-Marc BISSAUGE, radié de l'Ain le 11.06.2019 pour la HAUTE SAVOIE
- › Dr Véronique DEVIGNON, radiée de l'Ain le 17.06.2019 pour le RHÔNE

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉ

- › SELARL dénommée « SELARL DOCTEUR LABBANI » - 18.06.2019

RADIATION DE SOCIÉTÉ

- › SELARL dénommée « SELARL DU DOCTEUR PIERRE BRUNET ET ASSOCIÉS » - 19.02.2019

QUALIFICATIONS

De plein droit :

En médecine générale :

- › Dr Marine BRUYAS
- › Dr James BERTHOLLE
- › Dr Claire GAFFARD
- › Dr Célia LAM
- › Dr Jean-Baptiste PALLUY
- › Dr Charlotte HERMAL
- › Dr Clément BOUEXIERE
- › Dr Marion BOUTY

En anesthésie-réanimation :

- › Dr Anne-Margot FEIGE

En néphrologie :

- › Dr Sarah MEZAACHE

Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En médecine générale :

- › Dr Rosana-Pia GROZA

Mouvements de tableau

(de janvier 2019 à juin 2019)

- › Dr Raphaël ABOU-THOURAYA
- › Dr Cécile FRANCOIS
- › Dr Andrianantenaina RAZAFIMAHATRATRA
- › Dr Timothée de VALENCE de MINARDIERE

En médecine physique et réadaptation :

- › Dr Silvia AIMASSO
- › Dr Lica Vasile CHIRAP

DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- › Dr Christophe ROBIN – titulaire d'un DIU d'écho-cardiographie-doppler
- › Dr Christophe ROBIN – titulaire d'un DIU de stimulation cardiaque
- › Dr Christophe ROBIN – titulaire d'un DESC de réanimation médicale
- › Dr James BERTHOLLE – titulaire d'un DESC de médecine d'urgence

- › Dr Ilyes GAHBICHE – titulaire d'un DIU le sommeil et sa pathologie
- › Dr Mohamed ABOU THOURAYA – titulaire d'une capacité de médecine d'urgence

DÉCÈS

- › Dr Christian RIBOT, décédé le 13.08.2018
- › Dr Ségolène CHEVRILLON, décédée le 07.04.2017
- › Dr Marie-Christine LANGLET, décédée le 28.09.2018
- › Dr Jacqueline MARNEFFE, décédée le 06.06.2019

Annonces

Maison de Santé de MIONNAY (01390) (20 mn de Lyon desservie par TER)

Recherche suite au départ d'un de ses associés
un médecin, ainsi qu'un collaborateur ou un remplaçant
Secrétaire sur place. Cabinet équipé et ambiance
de travail agréable.

Contact : Docteur Menut Paci
Tél. 04.72.08.50.36
e-mail : maisondesantedemionnay@orange.fr

SAINT-DENIS-LÈS-BOURG (01000)

Groupe de 4 médecins généralistes
au sein d'un centre médical pluriprofessionnel (rhumatologue,
chirurgien-dentiste, kinésithérapeute, infirmières, pédicure-
podologue, diététicienne)

Recherche
2 médecins généralistes supplémentaires
Possibilité de développement

Contact :
Dr Thierry Druel - Tél. 06.60.85.87.00 - thdruel@wanadoo.fr
Dr Marie Françoise Masson-Seyer - Tél. 06.80.41.06.09
mf.massonseyer@orange.fr

Médecins généralistes à LOYETTES (01360)

Recherchent
Médecin remplaçant
pour environ 15 jours par mois et succession si entente
Cabinet Médical de 3 médecins en SCP
Contact : Cabinet médical du Grand Port
90, rue du Bugey, Immeuble le Grand Port, 01360 LOYETTES
Tél. 04.78.32.70.85.

Maison Médicale de MÉZÉRIAT (01660)

Maison pluriprofessionnelle (SISA) avec infirmières (dont une
Asalée), kinés, dentiste, podologue et médecin
Recherche **1 médecin**

Contact : Dr Charles Iloduba
Tél. 06.77.15.12.91

Cabinet de groupe TRÉVOUX (01600)

Médecine générale et infirmier
Ayant un local libre
Recherche **médecin généraliste ou spécialiste**
Tél. 04.74.00.09.10

Centre de Santé Mutualiste BOURG-EN-BRESSE

Recherche
1 médecin généraliste H/F
Statut : cadre salarié – CDI (temps partiel possible)
Contact : M. Achour Brikh
Responsable territorial santé
Tél. 06.85.03.50.74 - e-mail : abrikh@oxance.fr

L'AST BTP de l'Ain (Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain)

Recherche
2 médecins du Travail / collaborateurs médecin
Contact : Madame Marie-France CAILLAT
Tél. 04.74.23.58.30
e-mail : bourgenbresse@astbtp01.fr
33, rue Bourgmayer - CS 50039
01001 BOURG EN BRESSE

SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS (01990)

Recherche
Médecins généralistes
Exercice au sein d'une maison médicale pouvant
évoluer avec une équipe de professionnels de
santé : médecin, kinésithérapeute, sage-femme,
infirmières, etc..
Locaux rénovés, commodités, gratuité du loyer (avec
possibilité de logement). Charges communes gérées
par la SCM « Maison médicale du Moignans »
Contact : Mairie de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Tél. 04.74.55.88.11 / 06.17.10.89.10
e-mail : secretariat@mairie-stm.fr

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET : www.conseil01.ordre.medecin.fr

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU
Généraliste retraité

Président d'honneur



Dr Jacques RASCLE OYONNAX
Gynéco-Obst. retraité



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

1^{er} Vice-Président



Dr Hervé ARNOULT BOURG EN BRESSE
Chirurgien-Orthopédiste

2^e Vice-Président



Dr Loïc BIOT BOURG EN BRESSE
Anesthésiste réanimateur

3^e Vice-Président



Dr Bernard BOCQUET BOURG EN BRESSE
Médecine Interne - retraité

4^e Vice-Présidente



Dr Marie-Françoise MASSON SEYER ST DENIS LÈS BOURG
Généraliste

CONSEIL DE L'AIN ORDRE DES MEDECINS

11, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE

- ☐ Tél. 04 74 23 07 14
- ☐ Fax : 04 74 24 61 31
- ☐ E.mail : ain@01.medecin.fr
- ☐ www.conseil01.ordre.medecin.fr

Secrétaire Générale



Dr Monique PELLETIER BOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Trésorier
Conseiller régional



Dr Jacques BARADEL MAILLAT
Généraliste retraité

Membres titulaires

- ☐ Dr. BOIS Elodie
- ☐ Dr. BRIQUE Serge
- ☐ Dr. CAVAILLES Catherine
- ☐ Dr. DESBIEZ Marin
- ☐ Dr. DUPLESSY Lilie
- ☐ Dr. ERRARD Claude
- ☐ Dr. FOREST Gilles
- ☐ Dr. GUERRIER Béatrice
- ☐ Dr. NICOLAÏ Denis
- ☐ Dr. PARRENIN Andrée

BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
SAINT JEAN SUR VEYLE
BOURG EN BRESSE
PRIAY
AMBERIEU EN BUGEY
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
MEILLONNAS
VILLEREVERSURE

Gynécologue-Obstétricien
Neurologue
Ana.path. - retraitée
Médecine Vasculaire
Généraliste
Généraliste
Chirurgien Vasculaire
Gastro-entérologue
Médecin du Travail - retraité
Généraliste - retraitée

Membres suppléants

- ☐ Dr. BALAMOU Christian
- ☐ Dr. CABA Silvia
- ☐ Dr. CELESTIN Christian
- ☐ Dr. CHAFIQ Mohamed
- ☐ Dr. HERVE Guylain
- ☐ Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie
- ☐ Dr. LA FAY Thierry
- ☐ Dr. LAPIERRE Isabelle
- ☐ Dr. POLICON Jean-Claude
- ☐ Dr. VIGANO Pierre-André

BOURG EN BRESSE
THOISSEY
AMBERIEU EN BUGEY
OYONNAX
BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
SERRIERES DE BRIORD
SAINT GENIS POUILLY

Médecin de dépistage
Gériatre
Gynécologue-Obstétricien
Gastro-entérologue
Médecin Conseil
Médecin Territorial
Chirurgien
Médecin Conseiller Technique
Généraliste - retraité
Gynéco.Obstétricien - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) du Centre Psychothérapique de l'Ain joignable 24 heures/24 et 7 jours/7		04.74.52.29.89
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr 04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr 04 74 32 58 56 bernadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0800 288 038
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour - 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2 ^{ème} étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	04.74.45.45.00
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr. Isabelle LAPIERRE Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	04.74.21.29.28 fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01@anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30